



Santé - Social

Fédération Française de la Santé,
de la Médecine et de l'Action Sociale



Flash CCN51 – 5 septembre 2018

Paritaire de rentrée à la 51 : rien de neuf au 4-09

La vendange 2018 est médiocre à la 51

Seule la question du régime Santé conventionnel est finalisée. L'additif N°3 à l'avenant 2015-01 du 27 janvier 2017 entrera en vigueur en début d'année 2019 comme prévu. Veuillez à bien préparer la mise en conformité de vos accords locaux en regard. Par ailleurs, le pilotage paritaire du fond social du régime santé continu à démontrer ses effets bénéfiques pour les salariés en difficultés. N'hésitez pas à régulièrement communiquer sur ce dispositif d'aide complémentaire.

Au-delà, tout est terriblement poussif : le projet d'avenant relatif à l'intégration des accueillants familiaux dans la classification est au point mort. Quant au projet d'avenant 'prime vie chère pour Mayotte' : des réticences d'ordre dogmatique persistent mais deux signatures sont d'ores-et déjà apposées : celle de FO et la nôtre...

Perspectives & évolution de la « branche 51 » : années blanches ?

Nous poursuivons laborieusement nos pérégrinations dans le chantier de toilettage de la CCN51 : les titres 16 à 23 et l'annexe A2 ont été étudiés en première lecture ce jour... De simples mises en conformité avec les dispositions légales et réglementaires nouvelles générations...

Le collègue employeur renouvelé de la Fehap se charge de construire un consensus sur les thématiques de négociation qu'il versera au débat en 2019. La Fehap a appelé l'ensemble des partenaires sociaux à lui communiquer des axes possibles de négociation d'ici la prochaine séance afin de « convenir paritairement d'un programme de travail ». Mais, pour la Fehap, il faudra que tout cela puisse s'exécuter à coût zéro pour les établissements. Une équation impossible à résoudre et pérennisant la neutralisation du dialogue social à l'échelon de la CCN. Au vu des débats interminables tenus, une chose est à retenir à ce stade : **sécurisez au mieux vos (re-)négociations d'entreprises.**

Grâce vous sera faite des séquences de dialogue de sourds autour de nouvelles zones d'ombre réglementaires telles que la CCPNI 51 (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation - Décret 2016), l'OPCO pour la 51 (Opérateur de compétences, ou ex-OPCA pour début 2019). Ce grand Mercato d'acronymes obscurs est assez loin du terrain.

*Épisode VI : de la CCN51 Wars : le 15 novembre.prochain.
D'ici-là, ne succombez (toujours) pas au côté obscur de la Force.*

Pour les négociateurs CFE-CGC
Denis JAUDOIN

PS : pour mémoire

- L'avenant 2017-02 comporte un certain nombre de progressions indiciaires pour le 1^{er} août 2018. Veuillez à ce ces éléments aient bien été répercutés sur les feuilles de paie des salariés concernés.

- Le point Fehap est passé, depuis le 1er juillet, de 4.425 à 4.447€ (+0.5%)



CFE-CGC Santé-Social
39 rue Victor Massé - 75009 Paris
tél. 01 48 78 49 49 - fax 01 40 82 91 31
federation@cfecgc-santesocial.fr

www.cfecgc-santesocial.fr